Société des institutrices

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **58 (1929)**

Heft 13

PDF erstellt am: **31.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Courtepin ; Mlles Ruth Dubois, à Morat et Anna Kramer, à Montilier, institutrices aux classes moyenne et inférieure mixtes de Lugnorre et Môtier (Haut-Vuilly) ; Mlle Marthe Carrard, à Vuisternens-devant-Romont, aux classes primaires de Romont ; M. Marius Vaucher, à Enney, à l'école mixte de Prez-vers-Siviriez ; Mlle Myriam Rossier, à Estavayer-le-Lac, institutrice à l'école inférieure de garçons de cette ville ; M. Robert Pillonel, à Villargiroud, à l'école des garçons de Delley-Portalban ; M. Jean Brasey, à Font, à l'école mixte de Franex ; M. Louis Fragnière, à Noréaz, à l'école des garçons de Nuvilly ; M. Isidore Musy, à Dompierre, à l'école mixte de Seiry ; Mlle Marie-Thérèse Gendre, à Cheiry, à la classe inférieure mixte de Bussy ; Mlle Julie Rey, à Aumont, à l'école des filles de Cousset (Montagny-les-Monts) ; M. Louis Monney, à Corpataux, à l'école mixte de St-Martin ; Mlle Cécile Maillard, à La Rougève, à l'école mixte de cette localité.

Examens de renouvellement du brevet

La commission cantonale des études, statuant sur les résultats des examens de septembre dernier, a délivré, dans sa séance du 22 octobre, le certificat d'aptitude pédagogique aux instituteurs et institutrices dont les noms suivent : MM. Louis Barbey, à Vuarat, Attalens ; Casimir Both, à Barberêche ; Isidore Bonfils, à Russy ; Albert Bossel, à Châtonnaye ; Joseph Bertschy, à La Corbaz ; Henri Dubey, à Middes ; Ernest Guillod, à Nant (Vully-le-Bas) ; André Pittet, à Villarvolard ; Antoine Ruffieux, à Seiry ; Louis Verdon, à Ependes ; Mlles Angèle Bord, à Fribourg ; Marie Brunisholz, à Pont-la-Ville ; Hortense Dupasquier, à Villarepos ; Germaine Rey, à Courtion ; Marie Schmoutz, à Romont ; Joséphine Huber, à Fribourg ; Bertha Probst, à Galmiz ; Mmes Rose-Marie Frossard, à Bulle ; Valentine Kemmer, à Broc ; Louis-Agathe Longchamp, à Estavayer-le-Gibloux.

La commission a, de plus, renouvelé pour une nouvelle période le brevet de capacité de MM. Oscar Æby, à Villarlod ; Gabriel Barras, à Corbières ; Léon Berset, à Mossel ; Adrien Chavaillaz, à Berlens ; Marcel Ducrest, à Auboranges ; André Ducrot, à Aumont ; Raymond Lambert, à Montbrelloz ; Benjamin Zamofing, à Rueyres-les-Prés ; Robert Zurich, à Villarsel-le-Gibloux ; Louis Monney, à Saint-Martin ; Hedwige Ecoffey, à Vauderens. — Elle a délivré un brevet pour l'enseignement dans le canton de Fribourg à M. Jules Gisler, de Dompierre.

SOCIÉTÉ DES INSTITUTRICES

Réunions mensuelles. — A Fribourg, jeudi 7 novembre, à 2 h., au Pensionnat Sainte-Ursule, chapelle de la Congrégation, 3me étage. Entrer du côté de la rue de Lausanne et sonner à la porte du couvent.

Instruction par le R. Père Hubert. — Thé.

Tandis que nous étions à la recherche d'un local par suite de la fermeture de la chère et regrettée maison du Cénacle, les Révérendes Sœurs Ursulines nous ont gracieusement offert leur petite chapelle, très confortable, pour nos réunions mensuelles. Le comité a accepté cette offre avec reconnaissance et remercie de tout cœur la Révérende Mère supérieure. — Il invite les institutrices à venir bien nombreuses à cette première réunion ; elles y seront les bienvenues.